

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2515

19 novembre 2010

SOMMAIRE

3A Lux Portes Blindées S.à r.l.	120718	Mangiarno S.à r.l.	120702
Coffee2008 Investments SCA	120710	Manus S.A.	120709
Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	120685	Marsjön S. à r.l.	120709
Cycle Operation S.A.	120705	Maxfrites S.A.	120715
EPF J9 Retail Park S.à r.l.	120716	Maxfrites S.A.	120715
GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l. ..	120684	Maxfrites S.A.	120709
General Electric Services Luxembourg S.à r.l.	120715	MEP S.à r.l.	120695
Gestion Balance S.à r.l.	120680	Meridiana Holdings S.à r.l.	120683
KAILUA S.A., société de gestion de patri- moine familial (SPF)	120674	MGE Hellenic Investments S.à r.l.	120715
Landia Invest S.A.	120701	MGE-RB Parndorf S.à r.l.	120717
Lawson Electro-Mécanique Industrielle S.à r.l.	120701	MGE Roermond (Phase 2) S.à r.l.	120716
Le Grand Verger S.A., société de gestion de patrimoine familial	120680	MGE Roermond (Phase 3) S.à r.l.	120716
Leipzig Anlagegesellschaft A.G.	120701	M Group Investments S.A.	120706
Leipzig Anlagegesellschaft A.G.	120705	Morsa Capital S.A.	120717
Les Editions Europe Luxembourg S.A. ..	120705	Mougal Investments S.à r.l.	120717
Levanter Phoenix S.à r.l.	120683	Naturhaff Sàrl	120693
Levanter Real 1 S.à r.l.	120684	Naxyris S.A.	120718
Levanter Real 2 S.à r.l.	120684	New Form S.A.	120719
Levanter Real 3 S.à r.l.	120684	Nice Trademark S.A.	120719
Levanter Real Holdings S.à r.l.	120683	No Limits Web & Print S.à r.l.	120719
Levhold Germany S.à r.l.	120706	North Calor S.à r.l.	120720
Ligiol S.à r.l.	120674	Noved S.A.	120720
Liss Projects S.A.	120706	Novimmo S.A.	120685
Lorecar S.A.	120703	Oakland Investment S.A.	120707
Maison Schwerdorff S.à r.l.	120707	P&S East Growth Luxembourg SICAR, SCA	120709
Maison Schwerdorff S.à r.l.	120707	Rainforest S.A. SPF	120720
Mandorlo Investment	120707	SARECO Soparfi S.A.	120720
		Soprano S.A.	120708
		Whatman Luxembourg Three S.à.r.l.	120701
		Willshall S.A.	120706

Ligiol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.634.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que le Gérant Unique de la société, à savoir Lux Business Management S.à.r.l. a changé d'adresse et que son siège social est désormais au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Le Gérant

Référence de publication: 2010137449/14.

(100157526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

KAILUA S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 42.892.

L'an deux mille dix, le trente septembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KAILUA S.A., Société de gestion de patrimoine familial (SPF)", ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro B 42892, ci-après la "Société Scindée", constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 février 1993, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 203 du 5 mai 1993 et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 28 décembre 2001, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 751 du 16 mai 2002, en date du 31 juillet 2009, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 1777 du 15 septembre 2009 et en date du 18 décembre 2009, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 320 du 12 février 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rémy MENEGUZ, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Giovanni VITTORE, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne Marie PRIMICERI, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II- Il appert de la liste de présence que les 688 (six cent quatre vingt-huit) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du projet de scission partielle de la société, tel que publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 1760 du 28 août 2010, scission par laquelle la société "KAILUA S.A., Société de gestion de patrimoine familial (SPF)" (la "Société Scindée") transfère, sans dissolution, une partie de son patrimoine, activement et passivement, conformément aux articles 288 et 307 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, à une nouvelle société anonyme à constituer sous la dénomination "WAIKIKI S.A., Société de gestion de patrimoine familial (SPF)" (la "Société Nouvelle"), moyennant l'attribution, à un des actionnaires de la Société Scindée, des actions de la Société Nouvelle contre annulation des actions détenues par celui-ci dans la Société Scindée.

2. Renonciation, en vertu de l'article 296 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, à l'application des exigences des articles 293 et 295, paragraphe (1) sous c) et d) et décision relative à l'examen du projet de scission et au rapport d'expert prévu à l'article 294, paragraphe (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

3. Constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée approuvant la scission, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

4. Réduction du capital social de la Société Scindée à concurrence de USD 2.760.000,- pour le ramener de son montant actuel de USD 6.880.000,- à USD 4.120.000,- par l'annulation des 276 actions d'une valeur nominale de USD 10.000,- chacune appartenant à l'actionnaire auquel est attribuée la totalité des actions représentant le capital social de la Société Nouvelle.

5. Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à USD 4.120.000 (quatre millions cent vingt mille US Dollars) représenté par 412 (quatre cent douze) actions d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US Dollars) chacune. "

6. Constitution de la Société Nouvelle, approbation des statuts de la Société Nouvelle tels que publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 1760 du 28 août 2010 et des nominations y reportées et constatation de la libération du capital social de la Société Nouvelle.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve sans restriction aucune le projet de scission de la société tel que publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 1760 du 28 août 2010, scission par laquelle la société "KAILUA S.A., Société de gestion de patrimoine familial (SPF)" (la "Société Scindée") transfère, sans dissolution, une partie de son patrimoine, activement et passivement, conformément aux articles 288 et 307 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, à une nouvelle société anonyme à constituer sous la dénomination "WAIKIKI S.A., Société de gestion de patrimoine familial (SPF)" (la "Société Nouvelle"), moyennant l'attribution, à un des actionnaires de la Société Scindée, des actions de la Société Nouvelle contre annulation des actions détenues par celui-ci dans la Société Scindée.

Deuxième résolution

L'assemblée, se prévalant de l'article 296 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, renonce à l'application des exigences des articles 293 et 295, paragraphe (1) sous c) et d) et décide que ni l'examen du projet de scission et ni le rapport d'expert prévu à l'article 294, paragraphe (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ne sont requis.

Troisième résolution

L'assemblée constate que, conformément aux dispositions de l'article 301 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la scission est réalisée à la date du 30 septembre 2010, avec les effets prévus à l'article 303 de la même loi, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de cette même loi sur les effets de la scission à l'égard des tiers. D'un point de vue comptable, et à l'égard des actionnaires de la Société Scindée, les opérations de la Société Scindée concernant les éléments d'actif et de passif à apporter à la Société Nouvelle seront considérées à partir du 30 juin 2010 comme des opérations réalisées pour le compte de la Société Nouvelle et cela sans qu'une ratification par la Société Nouvelle ne soit requise. Tous les actifs ou passifs, frais et revenus émergeant après cette date seront attribués à la Société Nouvelle dans les mêmes proportions que le capital social propre

A partir de cette date, les actionnaires respectifs participeront aux résultats des sociétés participant à la scission.

Quatrième résolution

Suite aux décisions prises, l'assemblée décide de procéder à une réduction du capital social de la Société Scindée à concurrence de USD 2.760.000,- (deux millions sept cent soixante mille US Dollars) pour le ramener de son montant actuel de USD 6.880.000,- (six millions huit cent quatre vingt huit mille US Dollars) à USD 4.120.000,- (quatre millions cent vingt mille US Dollars) par l'annulation des 276 actions d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US Dollars) chacune appartenant à l'actionnaire auquel est attribuée la totalité des actions représentant le capital social de la Société Nouvelle.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts de la Société Scindée en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à USD 4.120.000 (quatre millions cent vingt mille US Dollars) représenté par 412 (quatre cent douze) actions d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US Dollars) chacune."

Sixième résolution

L'assemblée décide, comme élément de la scission, la constitution de la Société Nouvelle "WAIKIKI S.A., Société de gestion de patrimoine familial (SPF)", d'en approuver les statuts tels que publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 1760 du 28 août 2010 ainsi que les nominations y reportées et de constater la libération du capital social de la Société Nouvelle.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "WAIKIKI S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 5. Le capital social est fixé à USD 2.760.000,- (deux millions sept cent soixante mille US Dollars) représenté par 276 (deux cent soixante seize) actions d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US Dollars) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en un certificat représentatif de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le transfert d'actions est soumis aux dispositions suivantes:

1) Tout actionnaire, avant de transférer ses actions, devra les offrir à tous les actionnaires à un prix égal à celui offert par l'acquéreur en perspective et aux mêmes formes et conditions. Un avis écrit indiquant le prix offert et contenant toutes les informations sur l'identité de l'acquéreur en perspective et les dispositions et conditions du contrat de vente envisagé sera soumis aux actionnaires. Les actionnaires disposeront d'un délai de soixante jours à partir de la réception de l'avis pour accepter ou refuser cette offre par écrit. En cas d'acceptation de l'offre, les actionnaires acceptants seront en droit d'obtenir le transfert des actions dans les trente jours qui suivent l'acceptation.

2) Le droit de tout actionnaire d'acquérir les actions ainsi offertes s'exercera en proportion du nombre d'actions qu'il détient et aux mêmes conditions. En cas de refus ou à défaut par certains actionnaires d'exercer leurs droits, leurs droits passeront aux autres actionnaires sans que le délai de soixante jours prévu ci-avant soit pour autant prorogé. Aucun actionnaire qui désire vendre ses actions ne pourra être obligé à ne vendre qu'une partie de ses actions.

3) Au cas où pareille offre n'est pas acceptée dans un délai de soixante jours, l'actionnaire qui offre de vendre ses actions pourra, pendant une période de soixante jours qui court à partir du refus de l'offre ou de l'expiration du premier délai de soixante jours, vendre pareilles actions à la personne indiquée comme acquéreur en perspective, au prix et aux formes et conditions indiquées dans l'avis. Au cas où l'actionnaire qui offre de vendre ses actions ne conclut pas pendant la période de soixante jours prévue au présent alinéa un accord qui l'engage à vendre ses actions à l'acheteur envisagé, il devra reprendre la procédure qui vient d'être décrite s'il continue à vouloir vendre ses actions.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance, pour quelque raison que ce soit (démission, décès, incapacité d'agir ou autre), d'un poste d'administrateur nommé par une assemblée générale, les administrateurs sont tenus de convoquer, dans les trente jours à compter de la constatation de la du poste, une assemblée générale pour pourvoir au poste vacant. Durant la période de d'un poste d'administrateur, les pouvoirs du conseil d'administration en fonction sont limités à la seule gestion journalière de la société.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg, indiqué dans les convocations, ou de l'étranger.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur, confirmés par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en ses lieu et place. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées séparément par tous les administrateurs.

Art. 9. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 10. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, l'avant-dernier vendredi du mois de juin à 13.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Art. 20. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 21. L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si plus de la moitié du capital est présente ou représentée, les résolutions devant, pour être valables, recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant plus de la moitié des actions émises. Si la condition de présence n'est pas remplie, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales prévues pour les assemblées générales extraordinaires appelées à modifier les statuts. La seconde assemblée délibère valablement quelque soit la portion du capital présente ou représentée et les résolutions, pour être valables, devront être prises à la majorité simple des votes exprimés. L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement, tant lors de la première que lors de la seconde assemblée, que si 2/3 (deux tiers) au moins du capital est présent ou représenté. Si cette condition n'est pas remplie lors de la première assemblée, une nouvelle assemblée pourra être convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir, que ce soit lors de la première que lors de la seconde assemblée, le vote favorable d'actionnaires représentant 2/3 (deux tiers) au moins des actions émises.

Art. 22. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. 23. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription au procès-verbal qui est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 24. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 27. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Décisions complémentaires

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS et celui des commissaires à UN. 2.- Sont nommés administrateurs:
 - a) Madame Paola FANTONI, Dirigeante de Société, demeurant Contrada Salvini, 3 I-21034 Cocquio-Trevisago (Italie), Président du Conseil d'Administration;
 - b) Monsieur Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg; Administrateur;
 - c) Monsieur Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur;
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:
Mr Fabrizio GARDI, Expert Comptable et Fiscal, avec adresse professionnelle Corso Matteotti, 8 I-20121 Milan (Italie)
- 4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2012.
- 5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.
- 6.- L'adresse de la société est fixée à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

Libération

Le capital social de "WAIKIKI S.A., Société de gestion de patrimoine familial (SPF)", d'un montant de USD 2.760.000,- tel que figurant à l'article cinq des statuts ci-avant, est libéré, conformément au projet de scission par le transfert à la société d'une partie des actifs et passifs de la Société Scindée, d'une valeur de USD 5.106.000,-, suivant la répartition proposée dans le projet de scission, à savoir:

- capital social: USD 2.760.000,-
- prime d'émission: USD 966.000,-
- réserve légale: USD 276.000,-
- réserve libre: USD 1.104.000,-

Rapport du réviseur d'entreprises

Conformément aux prescriptions des articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 20 septembre 2010 établi par le Réviseur d'entreprises indépendant RSM Audit Luxembourg s.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, représenté par Monsieur Pierre Leroy, qui conclut comme suit:

Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus et compte tenu du commentaire fait précédemment sur la valorisation possible de marché acceptée par les fondateurs, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser qu'au moment de la constitution de la société "WAIKIKI S.A., Société de gestion de patrimoine familial (SPF)", la valeur d'une partie du patrimoine actif et passif de la société scindée "KAILUA S.A., Société de gestion de patrimoine familial (SPF)" (soit USD 5.106.000) ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de "WAIKIKI S.A., Société de gestion de patrimoine familial (SPF)" émises en contrepartie, soit 276 actions d'une valeur arrondie de USD 10.000 chacune auxquelles s'ajoutent une prime d'émission d'USD 966.000, une réserve légale d'USD 276.000 et une réserve libre d'USD 1.104.000.

Luxembourg, le 20 septembre 2010

RSM Audit Luxembourg Réviseur d'entreprises agréé

Pierre LEROY

Associé"

Le dit rapport, signé ne varietur, restera annexé au présent acte.

Attribution

En contrepartie de cet apport, les 276 actions représentatives du capital social de la société ainsi constituée sont attribuées à Mme Paola FANTONI, demeurant Contrada Salvini, 3 I-21034 Cocquio Trevisago.

Déclaration

Le notaire soussigné atteste, conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. MENEGUZ, G. VITTORE, A. PRIMICERI, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} octobre 2010. Relation LAC/2010/42904. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 06 OCT. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010137106/316.

(100156289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Le Grand Verger S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 3.300.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 32.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010137427/11.

(100156816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Gestion Balance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9170 Mertzig, 4A, rue Zechel.

R.C.S. Luxembourg B 156.166.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

a comparu:

Monsieur Steve HOLZEM, ingénieur technicien, né à Dudelange le 8 février 1973, (matr.1973 02 08 173), demeurant à L-9170 Mertzig, 4A, rue Zechel.

Lequel comparant a arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a décidé de constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

La Société prend la dénomination de «GESTION BALANCE S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Mertzig; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société a pour objet les activités d'agent immobilier, de promoteur immobilier et d'administrateur de biens - syndic de copropriété.

Elle a plus particulièrement pour objet l'acquisition, la vente, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens immeubles, la gérance respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoine immobilier tant pour son propre compte que pour compte de tiers.

La Société peut également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut également consentir des garanties, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

En général elle peut effectuer toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 4. La durée de la Société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125.- €) euros chacune.

Art. 7. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques. L'un des gérants est obligatoirement un gérant technique possédant une autorisation d'établissement délivrée par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement lui permettant de conduire les affaires de la Société comme décrites dans l'article 3 des présents Statuts (le «Gérant Technique»). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le «gérant unique», le gérant unique étant le Gérant Technique. En cas de pluralité de gérants incluant le Gérant Technique, les gérants constitueront un conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (email), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions

collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 10. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales, jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social;
- le solde reste à la libre disposition des associés. En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 12. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 13. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 14. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Steve HOLZEM, prénommé.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les frais mis à charge de la Société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de sept cent cinquante euros (750.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social de la Société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixée à L-9170 Mertzig, 4A, rue Zechel;
2. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée,
- Monsieur Steve HOLZEM, prénommé.
3. La Société sera valablement engagée par la signature du gérant unique;
Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. HOLZEM, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 15 septembre 2010. DIE/2010/8707. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139952/139.

(100160186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Levanter Phoenix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 122.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Levanter Phoenix S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010137430/12.

(100157462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Levanter Real Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Levanter Real Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010137431/12.

(100157463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Meridiana Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.740.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 14 octobre 2010.

En date du 14 octobre 2010 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Paul Lamberts, en tant que gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet immédiat.
- d'accepter la démission de Hans Herzog, en tant que gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Albert Mayer, administrateur, né le 17 août 1942 à Pforzheim, Allemagne, demeurant professionnellement au 21 Herrengasse, FL - 9490 Vaduz, Liechtenstein, en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Hille-Paul Schut, employé, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Luxembourg en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Rita Kieber-Beck
- Albert Mayer

Gérants de catégorie B:

- Richard Brekelmans
- Johan Dejans
- Hille-Paul Schut

Pour mention aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.
Hille-Paul Schut
Mandataire

Référence de publication: 2010141336/30.

(100160151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Levanter Real 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Levanter Real 1 S.à r.l

Un mandataire

Référence de publication: 2010137432/12.

(100157545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Levanter Real 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Levanter Real 2 S.à r.l

Un mandataire

Référence de publication: 2010137433/12.

(100157546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Levanter Real 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 133.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Levanter Real S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010137434/12.

(100157547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.026.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 56.198.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique en date du 11 octobre 2010, il a été décidé:

- d'accepter la démission de M. Saadat Mahmood de ses fonctions de gérant B de la Société avec effet au 17 septembre 2010;

- de nommer en son remplacement avec effet au 17 septembre 2010 et pour une durée d'un an renouvelable Mme Lesly Japlit, née le 10 septembre 1979, à LEGAZPI ALBAY, Philippines résidant professionnellement 32, Colombia House, 3rd Floor, Reid Street, HM 11 Hamilton.

Le mandat du nouveau gérant B prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels 2010 à tenir en 2011.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010137841/18.

(100158148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Novimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3441 Dudelange, 1, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.963.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010137491/9.

(100157058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.043.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifth of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Neuheim Lux Group Holding V, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 137.498, and

- Copper Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

both here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given on October 4, 2010.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a partnership limited by shares:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists a partnership limited by shares under the name of Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Manager (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand and one Euro (EUR 31.001,00) represented by thirty-one thousand (31.000) ordinary shares (hereinafter, the Ordinary Shares) and one (1) management share (hereinafter, the Management Share) with a nominal value of one Euro (EUR 1,00).

The Management Share shall be held by Copper Management S.à r.l., prenamed, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

The Management Share is and will remain a registered share.

The Ordinary Shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the Manager. The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Manager, but in such case, it must be manual.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they be converted, at their expense, into shares or securities in registered form.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 13 of the Articles.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. Any Management Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

Any Ordinary Share is freely transferable.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

Title III. Management

Art. 10. The Company is managed by the Manager.

The Manager may only be removed by the unanimous consent of all the shareholders.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board as provided for in Article 14 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

Art. 11. In dealing with third parties, the Manager shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board shall fall within the competence of the Manager.

Towards third parties, the Company is validly bound by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

The Manager shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected among the members of its management body or not, either shareholders of the Company or not.

Art. 12. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers, directors, officers or executives of the Manager is interested in, or is a director, manager, associate, officer, executive or employee of such other company or firm. Any director, manager, officer or executive of the Manager who serves as a director, manager, associate, officer, executive or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Title IV. General meeting of shareholders

Art. 13. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided in the Articles, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares, provided, however, that all shares are registered shares.

The annual general meeting of the shareholders shall be held on the second Monday of the month of June at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Subject to the approval of the Manager, the Articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, unless the Articles provide differently.

Title V. Supervisory board

Art. 14. The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by the Supervisory Board, comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of association, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of one year. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting.

Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established by the Manager who also prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the provisions of Article 17, except those related to the legal reserve.

Title VIII. General provision

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2010.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the thirty-one thousand and one (31.001) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Neuheim Lux Group Holding V, prenamed	31.000 Ordinary Shares	EUR 31.000,00
Copper Management S.à r.l., prenamed	1 Management Share	EUR 1,00
Total:	31.001	EUR 31.001,00

The amount of thirty-one thousand and one Euro (EUR 31.001,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand six hundred Euro (EUR 1.600,00).

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Resolutions of the shareholders

The shareholders have unanimously taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board until the annual general meeting to be held in 2011:

- Ms. Anita Lyse, born on October 4, 1976 in Alesund, Norway, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mr. Philippe Neuschaefer, born on May 24, 1980 in Frankfurt am Main, Germany, with professional address at 6 Gracechurch Street, 4th Floor, London EC3V 0AT, United Kingdom;

- Mr. Marcus Billman, born on May 8, 1957 in Essinge, Sweden, with professional address at 6 Gracechurch Street, 4th Floor, London EC3V 0AT, United Kingdom,

2. The address of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Neuheim Lux Group Holding V, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.498, et

- Copper Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

toutes deux ici représentées par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données le 4 octobre 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de «Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A.», qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces

personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision du Gérant (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à trente et un mille et un Euro (EUR 31.001,00) représenté par trente et une mille (31.000) actions de commanditaire (ci-après, les Actions Ordinaires) et une (1) action de commandité (ci-après, l'Action de Commandité) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00).

L'Action de Commandité est détenue par Copper Management S.à r.l., prénommée, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimitée et commandité (ci-après, le Gérant).

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

L'Action de Commandité est et restera nominative.

Les Actions Ordinaires peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par le Gérant. Sauf disposition contraire des Statuts, la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois la signature peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Gérant, qui dans ce cas devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les actions de la Société peuvent être représentées au choix du propriétaire par des titres unitaires ou par des certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatives.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'Article 13 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. Toute Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être cédée qu'à un gérant remplaçant ou additionnel ayant une responsabilité illimitée.

Toute Action Ordinaire est librement transmissible.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'un des actionnaires.

Titre III. Administration

Art. 10. La Société est gérée par le Gérant.

Le Gérant peut seulement être remplacé par l'accord unanime de tous les actionnaires.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance, suivant l'Article 14, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion simples ou urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou bien au Conseil de Surveillance par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Le Gérant a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi les membres de son propre organe de gestion ou non, actionnaires de la Société ou non.

Art. 12. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être couvertes par les actifs de la Société.

Les détenteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. Tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires sera, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Titre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par une convocation donnée par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives, sous réserve, toutefois, que toutes les actions soient nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures CET, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations.

Tout actionnaire de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'assemblée.

Les Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les Statuts n'en disposent autrement.

Titre V. Conseil de surveillance

Art. 14. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le Conseil de Surveillance composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un an. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance élit un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut être outrepassée par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus préalablement par une résolution du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont inscrites dans des procès verbaux signés par le président de la réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président de la réunion ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront la preuve qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant, qui prépare aussi un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout actionnaire peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaires qui déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application des stipulations de l'Article 17 à l'exception de celles relatives à la réserve légale.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille et une (31.001) actions ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Action	Libération
Neuheim Lux Group Holding V, prénommée	31.000 Actions Ordinaires	EUR 31.000,00
Copper Management S.à r.l., prénommée	1 Action de Commandité	EUR 1,00
Total:	31.001	EUR 31.001,00

Le montant de trente et un mille et un Euro (EUR 31.001,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille six cents Euro (EUR 1.600,00).

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Décisions des actionnaires

Les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui sera tenue en 2011:

- Mlle Anita Lyse, née le 4 octobre 1976 à Alesund, Norvège, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- M. Philippe Neuschaefer, né le 24 mai 1980 à Francfort-sur-le-Main, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Gracechurch, 4^{ème} étage, Londres EC3V 0AT, Royaume-Uni;

- M. Marcus Billman, né le 8 mai, 1957 à Essinge, Suède, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Gracechurch, 4^{ème} étage, Londres EC3V 0AT, Royaume-Uni.

2. L'adresse du siège social est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12014. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010137312/439.

(100157225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Naturhaff Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 95.

R.C.S. Luxembourg B 156.097.

STATUTS

L'an deux mille dix, le sept octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Céline GIRARD, née le 10 décembre 1982 à Montreuil (F), demeurant à L-9645 Derenbach, Maison 95.

2. Monsieur Christian MATHIEU, né le 27 octobre 1979 à Wiltz, demeurant à L-9645 Derenbach, Maison 95.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer, comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «NATURHAFF SARL».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Wintrange.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet les activités d'achat et de vente en gros et en détail, de produits alimentaires biologiques et naturels, ainsi que tous les articles accessoires de la branche.

La société a aussi pour objet l'achat et la vente de produits et matériel agricole ainsi que les prestations de service agricoles.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société a pour objet l'exécution de tous mandats se rattachant directement ou indirectement à l'exercice des professions de comptable, de tous travaux fiduciaires, de commissaire aux comptes, de conseil économique et fiscal, de travaux administratifs, de constitution ainsi que toutes activités et opérations permettant le développement de l'entreprise ou qui le favorisent.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune.

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

1. Madame Céline GIRARD, prénommée,	80
2. Monsieur Christian MATHIEU, prénommé,	20
Total des parts sociales:	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.200..

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:

Madame Céline GIRARD, prénommée.

Elle a tous les pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

- L'adresse du siège de la société est fixée à L-9645 Derenbach, Maison 95.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GIRARD, C. MATHIEU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44684. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138620/101.

(100158466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

MEP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.985.400,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 107.163.

—
EXTRAIT

Il résulte de conventions de transferts de parts sociales prenant effet au 29 septembre 2010 que:

- Martin Alberto Tebar Less a transféré 900 parts sociales de classe B1, 900 Parts sociales de classe B2, 900 Parts sociales de classe B3 et 900 Parts sociales de classe B4 de la Société à MEP II S.à r.l., ayant son siège social au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg, enregistré au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 125 305.

- José Francisco Pérez Vázquez a transféré 1,175 parts sociales de classe B1, 1,175 Parts sociales de classe B2, 1,175 Parts sociales de classe B3 et 1,175 Parts sociales de classe B4 de la Société à MEP II S.à r.l., précité.

- Jesús María Domínguez Rodríguez a transféré 900 parts sociales de classe B1, 900 Parts sociales de classe B2, 900 Parts sociales de classe B3 et 900 Parts sociales de classe B4 de la Société à MEP II S.à r.l., précité.

Il résulte ensuite de conventions de transferts de parts sociales prenant effet au 29 septembre 2010 que:

- MEP II S.à r.l., précité a transféré 595 parts sociales de classe B1, 595 Parts sociales de classe B2, 595 Parts sociales de classe B3 et 595 Parts sociales de classe B4 de la Société à Ezequiel Szafir Holcman, ayant son adresse professionnelle à Avda. Llano Castellano, 51 - 28034 Madrid, Espagne, né le 16 février 1971 à Buenos Aires, Argentine.

- MEP II S.à r.l., précité a transféré 223 parts sociales de classe B1, 223 Parts sociales de classe B2, 223 Parts sociales de classe B3 et 223 Parts sociales de classe B4 de la Société à Fernando Sáenz Oller, ayant son adresse professionnelle à Avda. Llano Castellano, 51 - 28034 Madrid, Espagne, né le 19 décembre 1957 à Madrid, Espagne.

- MEP II S.à r.l., précité a transféré 446 parts sociales de classe B1, 446 Parts sociales de classe B2, 447 Parts sociales de classe B3 et 446 Parts sociales de classe B4 de la Société à Jaume Miquel Naudi, associé de la Société.

- MEP II S.à r.l., précité a transféré 893 parts sociales de classe B1, 893 Parts sociales de classe B2, 892 Parts sociales de classe B3 et 893 Parts sociales de classe B4 de la Société à Juan Carlos Escribano García, associé de la Société.

- MEP II S.à r.l., précité a transféré 223 parts sociales de classe B1, 223 Parts sociales de classe B2, 223 Parts sociales de classe B3 et 223 Parts sociales de classe B4 de la Société à Luis Gonzálvez Herrero, ayant son adresse professionnelle à Avda. Llano Castellano, 51 - 28034 Madrid, Espagne, né le 5 août 1965 à Zaragoza, Espagne.

- MEP II S.à.r.l., précité a transféré 595 parts sociales de classe B1, 595 Parts sociales de classe B2, 595 Parts sociales de classe B3 et 595 Parts sociales de classe B4 de la Société à Marcos Gómez García, associé de la Société.

Il résulte finalement de conventions de transferts de parts sociales prenant effet au 29 septembre 2010 que:

Les associés de la Société (comme listés dans le tableau ci-dessous) ont transféré les Parts sociales de classe C2 de la Société, comme suit, à Berta Escudero Pereira, ayant son adresse professionnelle à Avda. Llano Castellano, 51 - 28034 Madrid, Espagne, née le 12 novembre 1964 à Coruna, Espagne.

	Parts sociales de classe C2
Permira Europe II L.P.1	4,190
Permira Europe II L.P.2	6,554
Permira Europe II C.V.3	277
Permira Europe II C.V.4	416
Permira Europe II Co-Investment Scheme	112
Schroder Ventures Investments Limited	451
PAI Europe IV A FCPR	1,342
PAI Europe IV B FCPR	4,760
PAI Europe IV B5 FCPR	90
PAI Europe IV B6 FCPR	2,365
PAI Europe IV B7 FCPR	90
PAI Europe IV C FCPR	1,735
PAI Europe IV C2 FCPR	897
PAI Europe IV D FCPR	542
PAI Europe IV D2 FCPR	179
CVC European Equity Partners III L.P.	10,019
CVC European Equity Partners III Parallel Fund - A L.P.	204
CVC European Equity Partners III Parallel Fund - B L.P.	204
CVC Europe Enterprise (Domestic) L.P.	150
CVC Europe Enterprise (Cayman) L.P.	516
Coral Feeder L.P.	907
TOTAL	<u>36,000</u>

Les associés de la Société (comme listés dans le tableau ci-dessous) ont transféré les Parts sociales de classe C2 de la Société, comme suit, à Diego Charola Garcia, ayant son adresse professionnelle à Avda. Llano Castellano, 51 - 28034 Madrid, Espagne, né le 30 novembre 1968 à Eibar, Espagne.

	Parts sociales de classe C2
Permira Europe II L.P.1	4,190
Permira Europe II L.P.2	6,554
Permira Europe II C.V.3	277
Permira Europe II C.V.4	416
Permira Europe II Co-Investment Scheme	112
Schroder Ventures Investments Limited	451
PAI Europe IV A FCPR	1,342
PAI Europe IV B FCPR	4,760
PAI Europe IV B5 FCPR	90
PAI Europe IV B6 FCPR	2,365
PAI Europe IV B7 FCPR	90
PAI Europe IV C FCPR	1,735
PAI Europe IV C2 FCPR	897
PAI Europe IV D FCPR	542
PAI Europe IV D2 FCPR	179
CVC European Equity Partners III L.P.	10,019
CVC European Equity Partners III Parallel Fund - A L.P.	204

CVC European Equity Partners III Parallel Fund - B L.P.	204
CVC Europe Enterprise (Domestic) L.P.	150
CVC Europe Enterprise (Cayman) L.P.	516
Coral Feeder L.P.	907
TOTAL	<u>36,000</u>

Les associés de la Société (comme listés dans le tableau ci-dessous) ont transféré les Parts sociales de classe C2 de la Société, comme suit, à Ezequiel Szafir Holcman, précité.

	Parts sociales de classe C2
Permira Europe II L.P.1	16,762
Permira Europe II L.P.2	26,218
Permira Europe II C.V.3	1,110
Permira Europe II C.V.4	1,663
Permira Europe II Co-Investment Scheme	446
Schroder Ventures Investments Limited	1,801
PAI Europe IV A FCPR	5,366
PAI Europe IV B FCPR	19,038
PAI Europe IV B5 FCPR	359
PAI Europe IV B6 FCPR	9,461
PAI Europe IV B7 FCPR	359
PAI Europe IV C FCPR	6,940
PAI Europe IV C2 FCPR	3,589
PAI Europe IV D FCPR	2,170
PAI Europe IV D2 FCPR	718
CVC European Equity Partners III L.P.	40,075
CVC European Equity Partners III Parallel Fund - A L.P.	816
CVC European Equity Partners III Parallel Fund - B L.P.	816
CVC Europe Enterprise (Domestic) L.P.	601
CVC Europe Enterprise (Cayman) L.P.	2,065
Coral Feeder L.P.	3,627
TOTAL	<u>144,000</u>

Les associés de la Société (comme listés dans le tableau ci-dessous) ont transféré les Parts sociales de classe C2 de la Société, comme suit, à Fernando Sáenz Oller, précité.

	Parts sociales de classe C2
Permira Europe II L.P.1	5,762
Permira Europe II L.P.2	9,012
Permira Europe II C.V.3	381
Permira Europe II C.V.4	572
Permira Europe II Co-Investment Scheme	153
Schroder Ventures Investments Limited	620
PAI Europe IV A FCPR	1,845
PAI Europe IV B FCPR	6,544
PAI Europe IV B5 FCPR	123
PAI Europe IV B6 FCPR	3,253
PAI Europe IV B7 FCPR	123
PAI Europe IV C FCPR	2,385
PAI Europe IV C2 FCPR	1,234
PAI Europe IV D FCPR	746
PAI Europe IV D2 FCPR	247
CVC European Equity Partners III L.P.	13,776

CVC European Equity Partners III Parallel Fund - A L.P.	281
CVC European Equity Partners III Parallel Fund - B L.P.	281
CVC Europe Enterprise (Domestic) L.P.	206
CVC Europe Enterprise (Cayman) L.P.	710
Coral Feeder L.P.	1,246
TOTAL	49,500

Les associés de la Société (comme listés dans le tableau ci-dessous) ont transféré les Parts sociales de classe C2 de la Société, comme suit, à Jaume Miquel Naudi, associé de la Société.

	Parts sociales de classe C2
Permira Europe II L.P.1	9,428
Permira Europe II L.P.2	14,747
Permira Europe II C.V.3	624
Permira Europe II C.V.4	936
Permira Europe II Co-Investment Scheme	251
Schroder Ventures Investments Limited	1,014
PAI Europe IV A FCPR	3,019
PAI Europe IV B FCPR	10,709
PAI Europe IV B5 FCPR	202
PAI Europe IV B6 FCPR	5,322
PAI Europe IV B7 FCPR	202
PAI Europe IV C FCPR	3,904
PAI Europe IV C2 FCPR	2,017
PAI Europe IV D FCPR	1,221
PAI Europe IV D2 FCPR	404
CVC European Equity Partners III L.P.	22,542
CVC European Equity Partners III Parallel Fund - A L.P.	459
CVC European Equity Partners III Parallel Fund - B L.P.	459
CVC Europe Enterprise (Domestic) L.P.	338
CVC Europe Enterprise (Cayman) L.P.	1,162
Coral Feeder L.P.	2,040
TOTAL	81,000

Les associés de la Société (comme listés dans le tableau ci-dessous) ont transféré les Parts sociales de classe C2 de la Société, comme suit, à Juan Carlos Escribano García, associé de la Société.

	Parts sociales de classe C2
Permira Europe II L.P.1	15,714
Permira Europe II L.P.2	24,579
Permira Europe II C.V.3	1,040
Permira Europe II C.V.4	1,559
Permira Europe II Co-Investment Scheme	418
Schroder Ventures Investments Limited	1,690
PAI Europe IV A FCPR	5,031
PAI Europe IV B FCPR	17,849
PAI Europe IV B5 FCPR	336
PAI Europe IV B6 FCPR	8,870
PAI Europe IV B7 FCPR	336
PAI Europe IV C FCPR	6,506
PAI Europe IV C2 FCPR	3,364
PAI Europe IV D FCPR	2,035
PAI Europe IV D2 FCPR	673

CVC European Equity Partners III L.P.	37,570
CVC European Equity Partners III Parallel Fund - A L.P.	765
CVC European Equity Partners III Parallel Fund - B L.P.	765
CVC Europe Enterprise (Domestic) L.P.	564
CVC Europe Enterprise (Cayman) L.P.	1,936
Coral Feeder L.P.	3,400
TOTAL	135,000

Les associés de la Société (comme listés dans le tableau ci-dessous) ont transféré les Parts sociales de classe C2 de la Société, comme suit, à Luis González Herrero, précité.

	Parts sociales de classe C2
Permira Europe II L.P.1	5,762
Permira Europe II L.P.2	9,012
Permira Europe II C.V.3	381
Permira Europe II C.V.4	572
Permira Europe II Co-Investment Scheme	153
Schroder Ventures Investments Limited	620
PAI Europe IV A FCPR	1,845
PAI Europe IV B FCPR	6,544
PAI Europe IV B5 FCPR	123
PAI Europe IV B6 FCPR	3,252
PAI Europe IV B7 FCPR	123
PAI Europe IV C FCPR	2,385
PAI Europe IV C2 FCPR	1,235
PAI Europe IV D FCPR	746
PAI Europe IV D2 FCPR	247
CVC European Equity Partners III L.P.	13,776
CVC European Equity Partners III Parallel Fund - A L.P.	281
CVC European Equity Partners III Parallel Fund - B L.P.	280
CVC Europe Enterprise (Domestic) L.P.	206
CVC Europe Enterprise (Cayman) L.P.	710
Coral Feeder L.P.	1,247
TOTAL	49,500

Les associés de la Société (comme listés dans le tableau ci-dessous) ont transféré les Parts sociales de classe C2 de la Société, comme suit, à Marcos Gómez García, associé de la Société.

	Parts sociales de classe C2
Permira Europe II L.P.1	8,905
Permira Europe II L.P.2	13,928
Permira Europe II C.V.3	590
Permira Europe II C.V.4	884
Permira Europe II Co-Investment Scheme	236
Schroder Ventures Investments Limited	957
PAI Europe IV A FCPR	2,851
PAI Europe IV B FCPR	10,114
PAI Europe IV B5 FCPR	191
PAI Europe IV B6 FCPR	5,026
PAI Europe IV B7 FCPR	191
PAI Europe IV C FCPR	3,687
PAI Europe IV C2 FCPR	1,906
PAI Europe IV D FCPR	1,153

PAI Europe IV D2 FCPR	381
CVC European Equity Partners III L.P.	21,290
CVC European Equity Partners III Parallel Fund - A L.P.	434
CVC European Equity Partners III Parallel Fund - B L.P.	434
CVC Europe Enterprise (Domestic) L.P.	319
CVC Europe Enterprise (Cayman) L.P.	1,097
Coral Feeder L.P.	1,926
TOTAL	76,500

Il en résulte, qu'à compter du 29 septembre 2010, le capital de la Société est réparti comme suit:

Associés	Parts sociales de classe						
	A	B1	B2	B3	B4	C1	C2
Permira Europe II L.P.1	107,900	450	450	450	475	972,122	4,777
Permira Europe II L.P.2	168,775	750	750	750	775	1,520,500	7,472
Permira Europe II C.V.3	7,150	25	25	25	0	64,326	316
Permira Europe II C.V.4	10,700	50	50	50	25	96,488	474
Permira Europe II Co-Investment Scheme	2,875	25	25	25	0	25,854	127
Schroder Ventures Investments Limited	11,600	25	25	25	50	104,530	514
TOTAL	309,000	1,325	1,325	1,325	1,325	2,783,820	13,680
PAI Europe IV A FCPR	34,550	150	150	150	125	311,248	1,529
PAI Europe IV B FCPR	122,550	500	500	525	525	1,104,122	5,426
PAI Europe IV B5 FCPR	2,300	0	0	0	25	20,814	102
PAI Europe IV B6 FCPR	60,900	275	275	275	250	548,698	2,696
PAI Europe IV B7 FCPR	2,300	0	0	0	25	20,814	102
PAI Europe IV C FCPR	44,675	200	200	200	200	402,484	1,979
PAI Europe IV C2 FCPR	23,125	100	125	100	100	208,136	1,023
PAI Europe IV D FCPR	13,975	75	50	50	50	125,876	619
PAI Europe IV D2 FCPR	4,625	25	25	25	25	41,628	204
TOTAL	309,000	1,325	1,325	1,325	1,325	2,783,820	13,680
CVC European Equity Partners III LP.	254,850	1,100	1,100	1,100	1,100	2,324,214	11,421
CVC European Equity Partners III Parallel Fund - A L.P.	5,175	25	25	25	25	47,326	
CVC European Equity Partners III Parallel Fund - B L.P.	5,175	25	25	25	25	47,326	233
CVC Europe Enterprise (Domestic) L.P.	3,825	25	25	25	25	34,846	172
CVC Europe Enterprise (Cayman) L.P.	13,150	50	50	50	50	119,772	588
Coral Feeder L.P.	23,075	100	100	100	100	210,336	1,034
TOTAL	305,250	1,325	1,325	1,325	1,325	2,783,820	13,680
Société Générale Bank & Trust S.A.	3,750	0	0	0	0	0	0
Anselm Van Den Auwelandt	0	4,100	4,100	4,100	4,100	0	0
Ezequiel Szafir Holcman	0	595	595	595	595	0	144,000
Fernando Sáenz Oller	0	223	223	223	223	0	49,500
Diego Charola Garcia	0	0	0	0	0	0	36,000
Berta Escudero Pereira	0	0	0	0	0	0	36,000
Marcos Gomez Garcia	0	1,770	1,770	1,770	1,770	0	76,500
Juan Carlos Escribano Garcia	0	2,068	2,068	2,067	2,068	0	135,000
Luis González Herrero	0	223	223	223	223	0	49,500
Jaume Miquel Naudi	0	1,646	1,646	1,647	1,646	0	81,000
TOTAL	0	10,625	10,625	10,625	10,625	0	607,500
TOTAL	927,000	14,600	14,600	14,600	14,600	8.351,460	648,540

Séverine Michel
Gérante

Référence de publication: 2010138822/303.

(100158243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Landia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 111.775.

Je remets par la présente ma démission en tant qu'administrateur de votre société et ce avec effet immédiat.

Le 30 septembre 2010.

Céline BONVALET.

Je vous remets par la présente ma démission en tant qu'administrateur de votre société et ce avec effet immédiat.
Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le 30 septembre 2010.

Serge KRANCENBLUM.

Référence de publication: 2010137440/12.

(100155232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Lawson Electro-Mécanique Industrielle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 149.830.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2010137442/12.

(100157350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Leipzig Anlagegesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R.C.S. Luxembourg B 44.954.

Les comptes annuels 31.12.2009 au ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137443/10.

(100157556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Whatman Luxembourg Three S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 97.735.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 13 septembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C. le 15 septembre 2010, LAC/2010/40207, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société :
7a rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôturation de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010138045/20.

(100158126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Mangiamao S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 4, rue de Strasbourg,

R.C.S. Luxembourg B 139.511.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-huit septembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Giancarlo BALESTRI, restaurateur, né à Luxembourg le 24 juillet 1970, demeurant à Luxembourg, L-2412 Howald, Rangwee, 37,

ici représenté par Monsieur Steve SIMONETTI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée le 24 septembre 2010,

laquelle, après signature ne varietur, par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société MANGIAMO S.à.r.l., ayant son siège social à L-2560 Luxembourg, 4, rue de Strasbourg, a été constituée suivant acte notarié en date du 10 juin 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1709 en date du 11 juillet 2008;

- que les statuts n'ont pas été modifiés depuis;

- que le capital social de la société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.-Eur) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-Eur) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.;

- que la partie comparante est seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 juillet 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associé unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 juillet 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales et/ ou du registre des associés;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2412 Howald, Rangwee 37, c/o Mr Giancarlo BALESTRI.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (1.000.-Eur).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Simonetti, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43259. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137907/52.

(100158219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Lorecar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 145.496.

L'an deux mille dix,
le trente septembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

est apparu:

«CATON Holdings Ltd», une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, Woodbourne Hall (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Kuy Ly Ang, administrateur de société, demeurant au Luxembourg,

duement autorisé en vertu d'une procuration lui donnée le 24 septembre 2010, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé») de la société «LORECAR S.A.», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 9 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 12 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 822 du 16 avril 2009 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-145 496 (la «Société»).

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 09 avril 2010, lequel acte de modifications des statuts fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1078 du 21 mai 2010.

La partie comparante a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de DIX MILLIONS HUIT CENT SOIXANTESEIZE DOLLARS DES ETATS-UNIS (10'000'876.- USD) afin de le porter de son montant actuel de DEUX MILLIONS SIX CENT QUATREVINGT-ET-UN MILLE DEUX CENTS DOLLARS DES ETATS-UNIS (2'681'200.- USD) représenté par vingt mille (20'000) actions d'une valeur nominale de CENT TRENTE-QUATRE virgule ZERO SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (134,06 USD) par action, à un montant de DOUZE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SOIXANTE-SEIZE DOLLARS DES ETATS-UNIS (12'682'076.- USD), qui sera représenté, après cette augmentation de capital une fois réalisée, par quatre-vingt-quatorze mille six cents (94'600) actions d'une valeur nominale de CENT TRENTE-QUATRE virgule ZERO SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (134,06 USD) par action, chaque action se trouvant intégralement libérée.

2.- Emission de soixante-quatorze mille six cents (74'600) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT TRENTE-QUATRE virgule ZERO SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (134,06 USD) chacune, chaque nouvelle action ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour des présentes résolutions et à souscrire et à libérer intégralement en numéraire par l'Associé.

3.- Modification de l'article cinq (5) premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter ladite l'augmentation de capital, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à DOUZE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SOIXANTE-SEIZE DOLLARS DES ETATS-UNIS (12'682'076.- USD), représenté par quatre-vingtquatorze mille six cents (94'600) actions d'une valeur nominale de CENT TRENTE-QUATRE virgule ZERO SIX DOLLARS DES ETATSUNIS (134,06 USD) par action, chacune entièrement libérée.»

4.- Nomination de Monsieur Jérôme THEOT, administrateur de société, né à Saint-Lo (France), le 10 février 1969, avec adresse professionnelle au 9 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, aux fonctions de nouvel administrateur et fixation de la durée de son mandat.

5.- Acceptation de la démission de Madame Barbara PATTERSON, en tant qu'administrateur de la Société avec pleine et entière décharge lui à accorder.

6.- Nomination de Monsieur Glen MADORE, administrateur de société, né à Toronto (Canada), le 26 avril 1965, avec adresse professionnelle au 9 rue Sainte Zithe, aux fonctions de nouvel administrateur en remplacement de Madame PATTERSON et fixation de la durée de son mandat.

L'Associé, agissant en sa susdite qualité, a ensuite requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de DIX MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-SEIZE DOLLARS DES ETATS-UNIS (10'000'876.- USD) afin de le porter de son montant actuel

de DEUX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-ET-UN MILLE DEUX CENTS DOLLARS DES ETATSUNIS (2'681'200.- USD) représenté par vingt mille (20'000) actions d'une valeur nominale de CENT TRENTE-QUATRE virgule ZERO SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (134,06 USD) par action, à un montant de DOUZE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SOIXANTE-SEIZE DOLLARS DES ETATS-UNIS (12'682'076.- USD), qui sera représenté, après cette augmentation de capital une fois réalisée, par quatre-vingt-quatorze mille six cents (94'600) actions d'une valeur nominale de CENT TRENTE-QUATRE virgule ZERO SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (134,06 USD) par action, chaque action se trouvant intégralement libérée.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'émettre soixante-quatorze mille six cents (74'600) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT TRENTE-QUATRE virgule ZERO SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (134,06 USD) chacune, chaque nouvelle action ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour des présentes résolutions à prendre par l'Associé.

Souscription - Libération

Ensuite, Monsieur Kuy Ly Ang s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé «CA-TON Holdings Ltd», précitée, en vertu d'une procuration donnée le 24 septembre 2010, (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire toutes les soixante-quatorze mille six cents (74'600) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT TRENTE-QUATRE virgule ZERO SIX DOLLARS DES ETATSUNIS (134,06 USD) chacune et libérer intégralement ces actions nouvelles par un apport en numéraire.

Le montant total de DIX MILLIONS HUIT CENT SOIXANTESEIZE DOLLARS DES ETATS-UNIS (10'000'876.- USD) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les soixante-quatorze mille six cents (74'600) nouvelles actions au Souscripteur et d'allouer intégralement le montant de DIX MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-SEIZE DOLLARS DES ETATS-UNIS (10'000'876.- USD) au capital social souscrit de la Société.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article CINQ (5)) premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter ladite augmentation de capital, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à DOUZE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SOIXANTE-SEIZE DOLLARS DES ETATS-UNIS (12'682'076.- USD), représenté par quatre-vingtquatorze mille six cents (94'600) actions d'une valeur nominale de CENT TRENTE-QUATRE virgule ZERO SIX DOLLARS DES ETATSUNIS (134,06 USD) par action, chacune entièrement libérée.»

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de nommer la personne suivante aux fonctions de nouvel administrateur de la Société, son mandat devant se terminer à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2014.

Monsieur Jérôme THEOT, administrateur de société, né à Saint-Lo (France), le 10 février 1969, avec adresse professionnelle au 9 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé d'accepter la démission de Madame Barbara PATTERSON de son mandat d'administrateur de la Société et de lui accorder de même pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat en tant qu'administrateur de Société, jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'Associé a décidé de nommer la personne suivante aux fonctions de nouvel administrateur de la Société, en remplacement du prédit administrateur démissionnaire, son mandat devant se terminer à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire devant se tenir en 2014.

Monsieur Glen MADORE, administrateur de société, né à Toronto (Canada), le 26 avril 1965, avec adresse professionnelle au 9 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à quatre mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K.L. ANG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11804. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010137890/114.

(100157747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Leipzig Anlagegesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 44.954.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Référence de publication: 2010137444/10.

(100157557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Les Editions Europe Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1146 Luxembourg, 61, rue Ausone.

R.C.S. Luxembourg B 46.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137447/10.

(100157300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Cycle Operation S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.544.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- ADVISA S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 144252

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sarl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sarl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010139867/34.

(100160042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Levhold Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 118.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Levhold Germany S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010137448/12.

(100157461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Liss Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 144.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010137450/11.

(100156837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

M Group Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour M GROUP INVESTMENTS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010137453/11.

(100157176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Willshall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 89.989.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale annuelle tenue extraordinairement en date du 14 octobre 2010

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à échéance, l'assemblée générale annuelle a:

- renouvelé les mandats des administrateurs

Monsieur Eric LECLERC, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

Madame Martine KAPP, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

Monsieur Jos HEMMER, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

- procédé la nomination de Monsieur Pascal FABECK, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, en remplacement de Madame Diane WUNSCH.

Tous les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2010138055/20.

(100158001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Maison Schwerdorff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 102.599.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

*

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15.10.2010.

FÜR DEN GESCHÄFTSFÜHRER

Unterschrift

Référence de publication: 2010137456/13.

(100157489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Maison Schwerdorff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 102.599.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15.10.2010.

FÜR DEN GESCHÄFTSFÜHRER

Unterschrift

Référence de publication: 2010137457/12.

(100157490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Mandorlo Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.980.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 20 août 2010

La clôture de la liquidation a été prononcée, la cessation définitive de la société a été constatée et le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Pour MANDORLO INVESTMENT (en liquidation)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010137459/14.

(100157086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Oakland Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 109.375.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 octobre 2010

L'assemblée a été informée du décès de Monsieur Nicolas KRUCHTEN, administrateur, survenu le 12 septembre 2010.

L'assemblée a élu au poste d'administrateur : Monsieur Laurent BARNICH, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, domicilié 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2011.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010137494/15.

(100157510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Soprano S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 62.553.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«QUOTE-INVEST CORP. INC.», société de droit panaméen, avec siège social à Calle Aquilino de la Guardia, 8, Panama, République de Panama,

(ci-après désignée: «le mandant»).

Lequel mandant est ici valablement représenté par la signature individuelle de son directeur, à savoir Monsieur Gilbert DIVINE, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

I.- Que la société «SOPRANO S.A.», ayant son siège social à L1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 62553, constituée suivant acte notarié du 30 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 247 du 16 avril 1998. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 11 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 540 du 19 mai 2003.

II.- Que le capital social de société anonyme «SOPRANO S.A.», prédésignée, s'élève actuellement à CENT QUATRE-VINGT MILLE euros (180.000.- EUR) représenté par quatre cent cinquante (450) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les quatre cent cinquante (450) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société avec effet à ce jour.

V.- Que le mandant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute, c'est-à-dire au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

VIII.- qu'il a été procédé immédiatement à l'annulation par lacération de toutes les actions de la Société, le cas échéant à l'annulation du livre des actionnaires nominatifs de la Société, en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date figurant en tête du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. DIVINE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12341. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010138707/48.

(100158759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Manus S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 28.954.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010137460/13.

(100157468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Marsjön S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 150.765.

RECTIFICATIF

Extrait

Sur base du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 7 octobre 2010, il convient de rectifier la donnée suivante, enregistrée via l'Extrait déposé le 12 octobre 2010 sous le numéro L100155102:

la date de nomination du gérant Roland Mark DELLER doit être rectifiée comme suit:
le 7 octobre 2010

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010137461/17.

(100157231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Maxfrites S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 54, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 93.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137462/10.

(100157301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

P&S East Growth Luxembourg SICAR, SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 114.579.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 14 octobre 2010

La société anonyme ERNST & YOUNG, R.C.S Luxembourg B 47771, avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, parc d'activité Syrdall a été reconduite comme réviseur externe jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour P&S EAST GROWTH LUXEMBOURG SICAR, SCA

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010137497/14.

(100157108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Coffee2008 Investments SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.717.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of September.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing at SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of “Coffee2008 Investments SCA” a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the “Company”), incorporated following a deed of the undersigned notary, of 17 December 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 191 of 24 January 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134717.

The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in replacement of the impeded undersigned notary, of 29 January 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 824 of 21 April 2010. The extraordinary general meeting of shareholders is declared open at 6.30 p.m. with Me Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Aurelia BONFANTI, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting of shareholders elected as scrutineer Me Pierre-Alexandre LECHANTRE, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the meeting has been convened at this date and time by convening notice send to each shareholder by registered letter on 22 September 2010.

A copy of such convening notices has been given to the board of the meeting.

(ii) The agenda of the extraordinary general meeting of shareholders is the following:

Agenda

1. To acknowledge and approve the redemption of one million twenty-nine thousand nine hundred forty-four (1,029,944) class C Shares from Stichting Administratiekantoor Coffee2008 at a price of one hundred forty-four thousand seven hundred fifteen euro and thirty cents (EUR 144,715.30) in accordance with the articles of incorporation.

2. To acknowledge the acceptance of the proposed redemption of the eleven thousand seven hundred seventeen (11,717) Class A1 Shares, eleven thousand seven hundred seventeen (11,717) Class A2 Shares, eleven thousand seven hundred seventeen (11,717) Class A3 Shares, eleven thousand seven hundred seventeen (11,717) Class A4 Shares, eleven thousand seven hundred seventeen (11,717) Class A5 Shares, eleven thousand seven hundred seventeen (11,717) Class A6 Shares, eleven thousand seven hundred seventeen (11,717) Class A7 Shares, eleven thousand seven hundred seventeen (11,717) Class A8 Shares, eleven thousand seven hundred seventeen (11,717) Class A9 Shares and eleven thousand seven hundred twenty-five (11,725) Class A10 Shares from Mr Klaus Werner at a price of eleven thousand seven hundred seventeen euro and eighty cents (EUR 11,717.80) and seventeen thousand five hundred thirtyseven (17,537) Class A1 Shares, seventeen thousand five hundred thirtyseven (17,537) Class A2 Shares, seventeen thousand five hundred thirtyseven (17,537) Class A3 Shares, seventeen thousand five hundred thirtyseven (17,537) Class A4 Shares, seventeen thousand five hundred thirtyseven (17,537) Class A5 Shares, seventeen thousand five hundred thirtyseven (17,537) Class A6 Shares, seventeen thousand five hundred thirtyseven (17,537) Class A7 Shares, seventeen thousand five hundred thirtyseven (17,537) Class A8 Shares, seventeen thousand five hundred thirtyseven (17,537) Class A9 Shares and seventeen thousand five hundred fortyfour (17,544) Class A10 Shares from Coöperatieve Coffee2008 U.A. at a price of seventeen thousand five hundred thirty-seven euro and seventy cents (EUR 17,537.70) and the waiver by any other shareholder of their right to participate in the proposed redemption.

3. To reduce the corporate capital of the Company by an amount of one hundred thirty-two thousand two hundred forty-nine euro and ninety cents (EUR 132,249.90) so as to reduce it from its current amount of three million one hundred eighty thousand nine hundred eighty-nine euro and thirty cents (EUR 3,180,989.30) to three million forty-eight thousand seven hundred thirtynine euro and forty cents (EUR 3,048,739.40) by cancellation of one million twenty-nine thousand nine hundred forty-four (1,029,944) class C Shares, twenty-nine thousand two hundred fifty-four (29,254) Class A1 Shares, twentynine thousand two hundred fifty-four (29,254) Class A2 Shares, twenty-nine thousand two hundred fifty-four (29,254) Class A3 Shares, twenty-nine thousand two hundred fifty-four (29,254) Class A4 Shares, twenty-nine thousand two hundred fifty-four (29,254) Class A5 Shares, twenty-nine thousand two hundred fifty-four (29,254) Class A6 Shares, twenty-nine thousand two hundred fifty-four (29,254) Class A7 Shares, twenty-nine thousand two hundred fifty-four (29,254) Class A8 Shares, twenty-nine thousand two hundred fifty-four (29,254) Class A9 Shares and twenty-nine thousand two hundred sixty-nine (29,269) Class A10 Shares, redeemed.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the hereinabove proposed resolutions.

5. To confer all and any powers to the manager of the Company in order to implement the capital reduction hereinabove proposed.

6. Miscellaneous.

(iii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(v) That it results from said attendance list that of each time, seven hundred seventy-four thousand two hundred thirty-three (774.233) Class A1 to A9 shares, seven hundred seventy-four thousand two hundred and thirty-nine (774.239) Class A10 shares, ten (10) Class B shares and twenty-four million sixty-seven thousand five hundred and forty-seven (24.067.547) Class C shares, each time six hundred thirty-six thousand three hundred and ninetythree (636.393) Class A1 to A9 shares, six hundred thirty-six thousand three hundred and ninety-six (636.396), all Class B shares and all Class C shares are duly represented at the present meeting.

(vi) The present extraordinary general meeting of shareholders is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting of shareholders resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to acknowledge and approve the redemption of one million twenty-nine thousand nine hundred forty-four (1,029,944) class C Shares from Stichting Administratiekantoor Coffee2008 at a price of one hundred forty-four thousand seven hundred fifteen euros and thirty cents (EUR 144,715.30) in accordance with the articles of incorporation.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to acknowledge the acceptance of the proposed redemption of the eleven thousand seven hundred seventeen (11,717) Class A1 Shares, eleven thousand seven hundred seventeen (11,717) Class A2 Shares, eleven thousand seven hundred seventeen (11,717) Class A3 Shares, eleven thousand seven hundred seventeen (11,717) Class A4 Shares, eleven thousand seven hundred seventeen (11,717) Class A5 Shares, eleven thousand seven hundred seventeen (11,717) Class A6 Shares, eleven thousand seven hundred seventeen (11,717) Class A7 Shares, eleven thousand seven hundred seventeen (11,717) Class A8 Shares, eleven thousand seven hundred seventeen (11,717) Class A9 Shares and eleven thousand seven hundred twenty-five (11,725) Class A10 Shares from Mr Klaus Werner at a price of eleven thousand seven hundred seventeen euros and eighty cents (EUR 11,717.80) and seventeen thousand five hundred thirty-seven (17,537) Class A1 Shares, seventeen thousand five hundred thirty-seven (17,537) Class A2 Shares, seventeen thousand five hundred thirty-seven (17,537) Class A3 Shares, seventeen thousand five hundred thirty-seven (17,537) Class A4 Shares, seventeen thousand five hundred thirty-seven (17,537) Class A5 Shares, seventeen thousand five hundred thirty-seven (17,537) Class A6 Shares, seventeen thousand five hundred thirty-seven (17,537) Class A7 Shares, seventeen thousand five hundred thirty-seven (17,537) Class A8 Shares, seventeen thousand five hundred thirty-seven (17,537) Class A9 Shares and seventeen thousand five hundred forty-four (17,544) Class A10 Shares from Coöperatieve Coffee2008 U.A. at a price of seventeen thousand five hundred thirty-seven euros and seventy cents (EUR 17,537.70), the waiver by any other shareholder of their right to participate in the proposed redemption.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to reduce the corporate capital of the Company by an amount of one hundred thirty-two thousand two hundred forty-nine euros and ninety cents (EUR 132,249.90) so as to reduce it from its current amount of three million one hundred eighty thousand nine hundred eighty-nine euros and thirty cents (EUR 3,180,989.30) to three million forty-eight thousand seven hundred thirtynine euros and forty cents (EUR 3,048,739.40) by cancellation of one million twenty-nine thousand nine hundred forty-four (1,029,944) class C Shares, twenty-nine thousand two hundred fifty-four (29,254) Class A1 Shares, twenty-nine thousand two hundred fifty-four (29,254) Class A2 Shares, twenty-nine thousand two hundred fifty-four (29,254) Class A3 Shares, twenty-nine thousand two hundred fifty-four (29,254) Class A4 Shares, twenty-nine thousand two hundred fifty-four (29,254) Class A5 Shares, twenty-nine thousand two hundred fifty-four (29,254) Class A6 Shares, twenty-nine thousand two hundred fifty-four (29,254) Class A7 Shares, twenty-nine thousand two hundred fifty-four (29,254) Class A8 Shares, twenty-nine thousand two hundred fifty-four (29,254) Class A9 Shares and twenty-nine thousand two hundred sixty-nine (29,269) Class A10 Shares, redeemed.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

Art. 5. (first paragraph). “The issued capital of the Company is set at three million forty-eight thousand seven hundred thirty-nine euros and forty cents (EUR 3,048,739.40) divided into seven hundred forty-four thousand nine hundred seventy-nine (744,979) Class A1 Shares, seven hundred forty-four thousand nine hundred seventy-nine (744,979) Class A2 Shares, seven hundred forty-four thousand nine hundred seventy-nine (744,979) Class A3 Shares, seven hundred forty-four thousand nine hundred seventy-nine (744,979) Class A4 Shares, seven hundred forty-four thousand nine hundred seventy-nine (744,979) Class A5 Shares, seven hundred forty-four thousand nine hundred seventy-nine (744,979) Class A6 Shares, seven hundred forty-four thousand nine hundred seventy-nine (744,979) Class A7 Shares, seven hundred forty-four thousand nine hundred seventy-nine (744,979) Class A8 Shares, seven hundred forty-four thousand nine hundred seventy-nine (744,979) Class A9 Shares and seven hundred forty-four thousand nine hundred seventy (744,970) Class A10 Shares (together the “Class A Shares”), with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, which shall be held by limited partners (associés commanditaires), ten (10) Class B Shares, which shall be held by Coffee2008 Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as sole general partner (associé commandité), (the “Manager”), in representation of its unlimited partnership interest, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, all of which are fully paid up (the “Class B Shares”), and twenty-three million thirtyseven thousand six hundred and three (23,037,603) class C shares, carrying among others, a cumulative preferred divided entitlement right, all of which shall be held by limited partners (associés commanditaires) with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, all of which are fully paid up (the “Class C Shares”, and together with the Class A Shares and the Class B Shares the “Shares”).”

Fifth resolution

The general meeting resolved to confer all and any powers to the manager of the Company in order to implement the above resolutions.

The manager of the Company is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to the shareholders by payments in cash or in kind, to fix the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

There being no other business, the extraordinary general meeting of shareholders was closed at 08.15 p.m..

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le trente septembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

s’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des associés de la société «Coffee2008 Investments SCA», une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 17 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 191 du 24 janvier 2008 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134717. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché, sous-signataire du présent acte, en date du 29 janvier 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 824 du 21 avril 2010.

L’assemblée générale extraordinaire des associés est ouverte à 18.30 heures sous la présidence de Me Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Me Aurelia BONFANTI, avocat, demeurant à Luxembourg.

L’assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Me Pierre Alexandre LECHANTRE, avocat, demeurant à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

(i) Que l’assemblée a été convoquée à cette date et heure par convocation envoyée à chaque actionnaire par lettre recommandée le 22 septembre 2010. Copie desdites convocations a été donnée au bureau des l’assemblée.

(ii) La présente assemblée générale extraordinaire des associés a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Constat du rachat d'un million vingt-neuf mille neuf cent quarante-quatre (1.029.944) actions de catégorie C par Stichting Administratiekantoor Coffee2008 à un prix de cent quarante-quatre mille sept cent quinze euro et trente cents (EUR 144.715,30) conformément aux statuts de la société.

2. Constat de l'acceptation du rachat proposé et de onze mille sept cent dix-sept (11.717) actions de catégorie A1, onze mille sept cent dix-sept (11.717) actions de catégorie A2, onze mille sept cent dix-sept (11.717) actions de catégorie A3, onze mille sept cent dix-sept (11.717) actions de catégorie A4, onze mille sept cent dix-sept (11.717) actions de catégorie A5, onze mille sept cent dix-sept (11.717) actions de catégorie A6, onze mille sept cent dix-sept (11.717) actions de catégorie A7, onze mille sept cent dix-sept (11.717) actions de catégorie A8, onze mille sept cent dix-sept (11.717) actions de catégorie A9 et onze mille sept cent vingt-cinq (11.725) actions de catégorie A10 par M Klaus Werner à un prix de onze mille sept cent dix-sept euro et quatre-vingt cents (EUR 11.717,80) et de dix-sept mille cinq cent trente-sept (17.537) actions de catégorie A1, dix-sept mille cinq cent trente-sept (17.537) actions de catégorie A2, dix-sept mille cinq cent trente-sept (17.537) actions de catégorie A3, dix-sept mille cinq cent trente-sept (17.537) actions de catégorie A4, dix-sept mille cinq cent trente-sept (17.537) actions de catégorie A5, dix-sept mille cinq cent trente-sept (17.537) actions de catégorie A6, dix-sept mille cinq cent trente-sept (17.537) actions de catégorie A7, dix-sept mille cinq cent trente-sept (17.537) actions de catégorie A8, dix-sept mille cinq cent trente-sept (17.537) actions de catégorie A9 et dix-sept mille cinq cent quarante-quatre (17.544) actions de catégorie A10 par Coöperatieve Coffee2008 U.A. à un prix de dix-sept mille cinq cent trente-sept euro et soixante-dix cents (EUR 17.537,70) et renonciation par tout autre associé à leur droit de participer au rachat proposé.

3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cent trente-deux mille deux cent quarante-neuf euro et quatre-vingt-dix cents (EUR 132.249,90) de manière à le réduire de son présent montant de trois millions cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros et trente cents (EUR 3.180.989,30) à trois millions quarante-huit mille sept cent trente-neuf euro et quarante cents (EUR 3.048.739,40) par annulation d'un million vingt-neuf mille neuf cent quarante-quatre (1.029.944) actions de catégorie C, vingt-neuf mille deux cent cinquante-quatre (29.254) actions de catégorie A1, vingt-neuf mille deux cent cinquante-quatre (29.254) actions de catégorie A2, vingt-neuf mille deux cent cinquante-quatre (29.254) actions de catégorie A3, vingt-neuf mille deux cent cinquante-quatre (29.254) actions de catégorie A4, vingt-neuf mille deux cent cinquante-quatre (29.254) actions de catégorie A5, vingt-neuf mille deux cent cinquante-quatre (29.254) actions de catégorie A6, vingt-neuf mille deux cent cinquante-quatre (29.254) actions de catégorie A7, vingt-neuf mille deux cent cinquante-quatre (29.254) actions de catégorie A8, vingt-neuf mille deux cent cinquante-quatre (29.254) actions de catégorie A9 et vingt-neuf mille deux cent soixante-neuf (29.269) actions de catégorie A10 rachetées.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus.

5. Délégation de tous pouvoirs au gérant de la Société pour l'exécution de la réduction de capital ci-dessus proposée.

6. Divers.

(iii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(v) Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les chaque fois sept cent soixante-quatorze mille deux cent trente-trois (774'233) actions de Catégorie A1 à A9, les sept cent soixante-quatorze mille deux cent trente-neuf (774'239) actions de Catégorie A10, les dix (10) actions de Catégorie B et les vingt-quatre millions soixante-sept mille cinq cent quarante-sept (24'067'547) actions de Catégorie C émises, chaque fois six cent trente-six mille trois cent quatre-vingt-treize (636'393) actions de Catégorie A1 à A9, six cent trente-six mille trois cent quatre-vingt-seize (636'396) actions de Catégorie A10 et toutes les actions des Catégories B et C son dûment représentées à la présente assemblée.

(vi) La présente assemblée générale extraordinaire des associés est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire des associés, après avoir délibérée, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés constate et approuve le rachat d'un million vingt-neuf mille neuf cent quarante-quatre (1.029.944) actions de catégorie C par Stichting Administratiekantoor Coffee2008 à un prix de cent quarante-quatre mille sept cent quinze euro et trente cents (EUR 144.715,30) conformément aux statuts de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés constate l'acceptation du rachat proposé de onze mille sept cent dix-sept (11.717) actions de catégorie A1, onze mille sept cent dix-sept (11.717) actions de catégorie A2, onze mille sept cent dix-sept (11.717) actions de catégorie A3, onze mille sept cent dix-sept (11.717) actions de catégorie A4, onze mille

sept cent dix-sept (11.717) actions de catégorie A5, onze mille sept cent dix-sept (11.717) actions de catégorie A6, onze mille sept cent dix-sept (11.717) actions de catégorie A7, onze mille sept cent dix-sept (11.717) actions de catégorie A8, onze mille sept cent dix-sept (11.717) actions de catégorie A9 et onze mille sept cent vingt-cinq (11.725) actions de catégorie A10 par M Klaus Werner à un prix de onze mille sept cent dix-sept euro et quatre-vingt cents (EUR 11.717,80) et de dix-sept mille cinq cent trente-sept (17.537) actions de catégorie A1, dix-sept mille cinq cent trente-sept (17.537) actions de catégorie A , dix-sept mille cinq cent trente-sept (17.537) actions de catégorie A3, dix-sept mille cinq cent trente-sept (17.537) actions de catégorie A4, dix-sept mille cinq cent trente-sept (17.537) actions de catégorie A5, dix-sept mille cinq cent trente-sept (17.537) actions de catégorie A6, dix-sept mille cinq cent trente-sept (17.537) actions de catégorie A7, dix-sept mille cinq cent trente-sept (17.537) actions de catégorie A8, dix-sept mille cinq cent trente-sept (17.537) actions de catégorie A9 et dix-sept mille cinq cent quarante-quatre (17.544) actions de catégorie A10 par Coöperatieve Coffee2008 U.A. à un prix de dix-sept mille cinq cent trente-sept euro et soixante-dix cents (EUR 17.537,70) et renonciation par tout autre associé à leur droit de participer au rachat proposé.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent trente-deux mille deux cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 132.249,90) de manière à le réduire de son présent montant de trois millions cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros et trente cents (EUR 3.180.989,30) à trois millions quarante-huit mille sept cent trente-neuf euros et quarante cents (EUR 3.048.739,40) par annulation d'un million vingt-neuf mille neuf cent quarante-quatre (1.029.944) actions de catégorie C, vingt-neuf mille deux cent cinquante-quatre (29.254) actions de catégorie A1, vingt-neuf mille deux cent cinquante-quatre (29.254) actions de catégorie A2, vingt-neuf mille deux cent cinquante-quatre (29.254) actions de catégorie A3, vingt-neuf mille deux cent cinquante-quatre (29.254) actions de catégorie A4, vingt-neuf mille deux cent cinquante-quatre (29.254) actions de catégorie A5, vingt-neuf mille deux cent cinquante-quatre (29.254) actions de catégorie A6, vingt-neuf mille deux cent cinquante-quatre (29.254) actions de catégorie A7, vingt-neuf mille deux cent cinquante-quatre (29.254) actions de catégorie A8, vingt-neuf mille deux cent cinquante-quatre (29.254) actions de catégorie A9 et vingt-neuf mille deux cent soixante-neuf (29.269) actions de catégorie A10 rachetées.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital émis de la Société est fixé à trois millions quarante-huit mille sept cent trente-neuf euros et quarante cents (EUR 3.048.739,40), divisé en sept cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-dix-neuf (744.979) actions de catégorie A1, sept cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-dix-neuf (744.979) actions de catégorie A2, sept cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-dix-neuf (744.979) actions de catégorie A3, sept cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-dix-neuf (744.979) actions de catégorie A4, sept cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-dix-neuf (744.979) actions de catégorie A5, sept cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-dix-neuf (744.979) actions de catégorie A6, sept cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-dix-neuf (744.979) actions de catégorie A7, sept cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-dix-neuf (744.979) actions de catégorie A8, sept cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-dix-neuf (744.979) actions de catégorie A9 et sept cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-dix (744.970) actions de catégorie A10 (ensemble les «Actions de Catégorie A»), ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, qui doivent être détenues par les associés commanditaires, et dix (10) Actions de Catégorie B, qui doivent être détenues par Coffee2008 Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise à la loi luxembourgeoise, ayant son siège au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant qu'unique associé commandité, (le «Gérant»), en représentation de son intérêt de partenariat illimité, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, toutes ces actions étant entièrement libérées (les «Actions de Catégorie B»), et vingt-trois millions trente-sept mille six cents trois (23.037.603) actions de catégorie C comprenant entre autres un droit cumulatif de dividende privilégié, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, toutes ces actions étant entièrement libérées et devant être détenues par les associés commanditaires (les «Actions de Catégorie C») et, ensemble avec les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B, les «Actions».)»

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé de déléguer au gérant de la Société tous pouvoirs pour mettre en œuvre les résolutions entreprises.

Le gérant de la Société est notamment autorisé et mandaté à effectuer le remboursement du capital aux actionnaires par voie de paiement en espèces ou en nature, à fixer la date et toutes autres modalités de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20.15 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, A. BONFANTI, P.A. LECHANTRE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12230. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010138459/291.

(100158811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Maxfrites S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 54, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137463/10.

(100157302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Maxfrites S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 54, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.607.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société en date du 27 juillet 2010 à 10.00 heures

L'assemblée générale appelle au fonction de président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2011, Monsieur Marc DEFAYS, né à Stavelot (B) le 25.06.1954, demeurant à B – 4780 Recht, 31, Weiherstrasse.

Conformément aux statuts il peut engager la société par sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010137464/13.

(100157524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

MGE Hellenic Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 99.856.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 29 avril 2010

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Luigi BATTUELLO en tant qu'administrateur de la société avec effet au 29 avril 2010.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010137470/13.

(100157065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

General Electric Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 369.825,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 62.661.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique en date du 14 octobre 2010, il a été décidé:

- d'accepter la démission de M. Saadat Mahmood se ses fonctions de gérant B de la Société avec effet au 17 septembre 2010;

- de nommer en son remplacement avec effet au 17 septembre 2010 et pour une durée d'un an renouvelable Mme Lesly Japlit, née le 10 septembre 1979, à LEGAZPI ALBAY, Philippines résidant professionnellement 32, Colombia House, 3rd Floor, Reid Street, HM 11 Hamilton.

Le mandat du nouveau gérant B prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels 2010 à tenir en 2011.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010137843/18.

(100158149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

MGE Roermond (Phase 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.575,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 96.146.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 29 avril 2010

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Luigi BATTUELLO en tant qu'administrateur de la société avec effet au 29 avril 2010.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010137471/13.

(100157046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

MGE Roermond (Phase 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 96.147.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 29 avril 2010

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Luigi BATTUELLO en tant qu'administrateur de la société avec effet au 29 avril 2010.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010137472/13.

(100157059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

EPF J9 Retail Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 152.114.

—
En date du 18 octobre 2010, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur M. Mark Doherty, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Acceptation de la démission de Monsieur Richard Crombie, avec adresse professionnelle au Finsbury Dials, 20, Finsbury Street, EC2Y 9AQ Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Acceptation de la démission de Monsieur Steven Greenspan, avec adresse professionnelle au 245, Park Avenue, 10167 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Joseph Dobronyi, avec adresse professionnelle au 245, Park Avenue, 10167 New York, Etats-Unis, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

- M. Jean-Christophe Ehlinger,
- M. Jonathan Griffin,
- M. Karl McCathern,

- M. Joseph Dobronyi.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Signatures

Référence de publication: 2010141307/28.

(100160194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

MGE-RB Parndorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 96.297.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 16 juin 2010

Le conseil d'administration constate la démission de Monsieur Luigi BATTUELLO en tant que administrateur de catégorie B avec effet au 16 juin 2010.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010137473/13.

(100157073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Morsa Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.890.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MORSA CAPITAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010137477/11.

(100157343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Mougal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.938.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 octobre 2010

1) Monsieur Kim Kong KWAN, administrateur de sociétés, né à Perak (Malaisie), le 20 janvier 1952, demeurant professionnellement au 80 Raffles Place #50-01, UOB Plaza 1, Singapour 048624 (République de Singapour), a été nommé comme gérant pour une durée illimitée avec le pouvoir d'engager conjointement la société en toutes circonstances avec un autre gérant.

2) Le nombre des gérants a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MOUGAL INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010137478/17.

(100157331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Naxyris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 148.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010137482/13.

(100157447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

3A Lux Portes Blindées S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 112.511.

L'an deux mille dix.

Le seize septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée 3A LUX PORTES BLINDEES S.à r.l., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt, R.C.S. Luxembourg numéro B 112511, constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 8 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 476 du 6 mars 2006,

ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dan EPPS, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les associés présents ou représentés à l'assemblée et le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les associés présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

Monsieur Dan EPPS, conseil fiscal, né à Echternach, le 25 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se conformer aux écritures de la société.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 22 septembre 2010. Relation: GRE/2010/3151. Reçu: soixante-quinze euros. 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 19 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138763/53.

(100159074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

No Limits Web & Print S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5425 Gostingen, 14, Burgaass.

R.C.S. Luxembourg B 82.440.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2010137479/10.

(100157398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

New Form S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 77.356.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2010.

Gabriele BRAVI

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2010137484/12.

(100157491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Nice Trademark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 153.054.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 5 octobre 2010

En date du 5 octobre 2010, l'associé unique a pris acte de la démission avec effet au 30 juin 2010 de Madame Pascale Guillaume de son mandat d'administrateur de la Société.

A cette même date, l'associé unique a décidé de nommer comme nouvel administrateur, avec effet au 30 juin 2010, Monsieur Ronald Chamielec, employé privé, né le 22 novembre 1971 à Mont Saint Martin, France, demeurant professionnellement au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NICE TRADEMARK S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010137487/16.

(100156829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

SARECO Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 112.298.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 septembre 2010

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société Sareco Soparfi S.A. tenue au siège social en date du 17 septembre 2010, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1° Révocation de la société Comptis S.A., L-2450 Luxembourg, 15, Bld Roosevelt, du poste de commissaire aux comptes.

2° Nomination de la Fiduciaire Fibetrust, L-2010 Luxembourg, 38, Bld. Napoléon 1^{er}, au poste de commissaire aux comptes pour une durée de six ans (jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sareco Soparfi S.A.

Référence de publication: 2010137545/16.

(100157287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

North Calor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9184 Schrondeweiler, 9, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 86.394.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137488/10.

(100157303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Noved S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 64.241.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 521 du 16 juillet 1998

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOVED S.A.

Signature

Référence de publication: 2010137490/13.

(100157235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Rainforest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 99.439.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010137518/13.

(100157448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.